

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone: +251-115-517 700 Fax: +251-115517844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC12488

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-cinquième session ordinaire**

**20–24 juin 2014**

**Malabo (GUINEE EQUATORIALE)**

**EX.CL/861(XXV)**

**Original: Anglais**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DU DROIT  
INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (CUADI)  
(MAI 2013 - JUIN 2014)**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION  
DU DROIT INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (CUADI)  
(MAI 2013 - JUIN 2014)**

**INTRODUCTION**

1. Le rapport d'activité de la Commission du droit international de l'Union africaine (CUADI), qui comporte trois (3) sections, décrit les activités menées par l'organe sur la période de mai 2013 à juin 2014. La Section I porte sur les activités menées par la CUADI au cours de la période précitée, la Section II a traité des défis auxquels elle a été confrontée, tandis que la Section III fait état de ses recommandations.

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

2. La CUADI a été créée en 2009 en tant qu'organe consultatif indépendant, conformément à l'article 5 (2) de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

3. Son statut a été adopté par la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue du 1<sup>er</sup> au 4 février 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie).

4. Le mandat de la CUADI se décline en cinq (5) grandes catégories, à savoir le développement progressif du droit international, la codification du droit international, la contribution aux objectifs et principes de l'Union, la révision des traités, et la promotion de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du droit international.

5. Conformément à l'article 21 de son Statut, la Commission doit fournir au Secrétariat de la CUADI les moyens, le personnel et l'infrastructure nécessaires à l'exécution efficace de ses fonctions. En conséquence, le Secrétariat de la CUADI est installé au sein du Bureau du Conseiller juridique qui relève de celui de la Présidente de la Commission.

**COMPOSITION DE LA CUADI**

6. À l'issue de l'élection qui s'est déroulée en janvier 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie), la liste actuelle des membres de la CUADI se présente comme suit :

- |       |                                    |   |
|-------|------------------------------------|---|
| i)    | Adelardus KILANGI                  | (Tanzanie), Présidence                              |
| ii)   | Daniel Makiese MWANAWANZAMBI<br>du | (République démocratique<br>Congo), Vice-présidence |
| iii)  | Naceesay SALLA-WADDA<br>général    | (Gambie), Rapporteur                                |
| iv)   | Minelik ALEMU GETAHUN              | (Éthiopie), membre                                  |
| v)    | Ebenezer APPREKU                   | (Ghana), membre                                     |
| vi)   | Rafâa BEN ACHOUR                   | (Tunisie), membre                                   |
| vii)  | Kamel Filali                       | (Algérie), membre                                   |
| viii) | Boniface OBINA OKERE               | (Nigeria), membre                                   |
| ix)   | Kholisan SOLO                      | (Botswana), membre                                  |
| x)    | Blaise TCHIKAYA                    | (Congo), membre                                     |
| xi)   | Cheikh Tidiane THIAM               | (Sénégal), membre                                   |

## **SECTION I - ACTIVITÉS DE LA CUADI**

### **SEPTIÈME SESSION DE LA CUADI**

7. La CUADI a tenu du 28 octobre au 8 novembre 2013 sa septième session au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie).

8. Au cœur des travaux de cette session se trouvaient l'examen de la proposition de la Tunisie portant sur la création d'une « Cour constitutionnelle internationale », le projet de Règlement financier de l'UA, et diverses études sur certains problèmes urgents du continent, à savoir : l'Étude sur la base juridique des réparations pour l'esclavage et autres pratiques connexes infligés au continent africain, le rapport d'étude sur l'immunité des représentants de l'État en vertu du Statut de Rome de la CPI, le projet de loi type sur la Convention sur les déplacés internes, le droit international de l'environnement en Afrique, les méthodes de travail, les compétences, le programme de travail à venir et le renforcement des capacités de la CUADI, et la piraterie en Afrique.

9. La CUADI a également discuté d'un large éventail de questions administratives et juridiques relatives à ses activités sur lesquelles elle est parvenue à un accord. Elle a aussi présenté et discuté d'une série de directives de procédure et de documents, y compris ses publications et sa participation à la réflexion sur la Cour pénale internationale (CPI). Elle a également proposé des études et des activités pour 2015.

10. La session a adopté l'Étude sur l'harmonisation des procédures de ratification par les pays membres de l'UA ainsi que le questionnaire sur la Loi type sur la Convention sur les déplacés internes, et a décidé du thème de la troisième édition du Forum, à savoir : « La codification du droit international au niveau régional ».

### **HUITIÈME SESSION DE LA CUADI**

11. LA CUADI a tenu du 31 mars au 11 avril 2014 sa huitième session ordinaire au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie).

12. Au cours de cette session a eu lieu l'élection du nouveau Bureau de la CUADI, laquelle a enregistré la réélection de Prof. Adelaradus Kilangi comme président, ainsi que l'arrivée de nouveaux membres, à savoir : M. Daniel Makiesse Mwanawanzambi et la Juge Naceesay Salla Wada en tant que Vice-présidente et Rapporteur général, respectivement.

13. Les travaux de la session ont essentiellement porté sur l'examen de la proposition de la Tunisie portant sur la création d'une « Cour constitutionnelle internationale ». La session a également débattu de la note d'orientation relative à la proposition de participation de la Commission du droit international de l'Union africaine (CUADI) au processus de mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique.

14. Afin de servir de plate-forme mettant en évidence la jurisprudence actuelle des États membres de l'UA en matière de droit international, la pratique des États en ce qui concerne le droit international, les questions juridiques internationales relatives aux Communautés économiques régionales (CER), la jurisprudence des tribunaux régionaux, la discussion au niveau de l'UA sur les traités et, notamment,

les activités intersession des membres de la CUADI, la session a convenu d'élaborer une note d'orientation qui décrit la stratégie de la CUADI en matière de publication et traite de questions telles que la politique linguistique et la terminologie des publications. Elle a en outre discuté de l'adoption proposée du « Recueil de la pratique des États » de la CUADI.

15. La réunion a également mis sur pied un groupe de travail pour finaliser le questionnaire relatif à l'étude sur la base juridique des réparations pour l'esclavage et autres pratiques connexes infligés au continent africain. Elle a par ailleurs décidé que les travaux sur l'Étude et le projet de Loi type relatifs à la Convention de l'UA sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique devraient se poursuivre tout en tenant compte des divers commentaires formulés par les membres de la CUADI, les États membres et les partenaires. Il a été décidé de soumettre à l'examen de la neuvième session ordinaire un rapport d'étape sur l'Étude sur le droit international de l'environnement en Afrique.

16. Par ailleurs, la session a débattu du budget et de ses activités pour 2014, des études et du programme des activités pour 2015, et de la coopération qu'entretiennent l'ONU et la CUADI.

## DEUXIÈME ÉDITION DU FORUM DE LA CUADI

17. En vue de lui permettre de remplir son mandat et de réaliser ses objectifs, la CUADI a organisé les 11 et 12 novembre 2013, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), son deuxième Forum sur le Droit international et le Droit de l'Union africaine. Cet événement a eu lieu autour du thème : « **Droit de l'intégration en Afrique** ». Le Forum a eu de brèves échanges avec la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Dr Dlamini Zuma, sur les relations entre l'UA et la CPI.

18. Ces réunions ont été organisées pour servir de plate-forme de discussions et d'interactions sur des questions présentant un intérêt pour l'Afrique à travers le prisme du Droit international et du Droit de l'Union africaine, afin de sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité d'accélérer l'intégration régionale, d'éclairer les décideurs africains sur les implications juridiques de l'intégration régionale, de faire le point sur les étapes déjà franchies dans le processus de l'intégration africaine, et d'identifier les voies et moyens visant à accélérer l'intégration régionale à travers le Continent.

## ACTIVITÉS INTERSESSION DU BUREAU DE LA CUADI

19. Au cours de la période considérée, la CUADI a mené des actions de sensibilisation de portée mondiale ainsi que les activités intersession suivantes :

- i) recherche sur la révision des traités ;
- ii) interactions avec un membre de la Commission du droit international sur le droit de l'environnement ;
- iii) participation à l'organisation des célébrations du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA ;

- iv) missions de recherche effectuées auprès des CER sur l'«Étude comparative de la jurisprudence établie en matière d'intégration régionale entre les huit (8) Communautés économiques régionales (CER) en Afrique (CEDEAO, EAC, COMESA, SADC, CEN-SAD, CEEAC, IGAD et UMA) » ;
- v) étude sur les méthodes de travail ;
- vi) participation à la quatre-vingt-troisième session du Comité juridique interaméricain ;
- vii) participation à Mombasa à la réunion du Sous-comité sur les questions administratives, financières et budgétaires pour défendre le Budget 2014 de la CUADI ;
- viii) participation à la session du CICR à Pretoria ; et
- ix) rencontre avec la Commission du droit international à Genève (Suisse) ;
- x) participation à l'Atelier sur le droit international humanitaire (DIH) organisé du 19 au 22 novembre 2013 à Abuja par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

## **SECTION II- DÉFIS ET OBSERVATIONS À L'ISSUE DE QUATRE ANNÉES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES**

20. Bien que créée en 2009 et ayant démarré ses activités en 2010, la CUADI n'a reçu en 2012 que des allocations budgétaires limitées pour le financement des diverses études et activités inscrites à son programme. Malgré la légère amélioration enregistrée sur ce plan en 2013 et 2014, les fonds alloués à la CUADI pour la mise en œuvre de ces activités restent inférieurs au minimum requis pour mener à bien ses études dans le cadre de sa mission, en particulier en ce qui concerne le développement et la codification du Droit international dans des domaines présentant un intérêt pour l'Union africaine.

21. Au plan administratif, la CUADI continue d'être confrontée à un défi. En effet, les fonctions de secrétariat, qui consistent essentiellement à lui apporter un appui dans les fonctions administratives et de recherche, ont été entravées dans la mesure où les ressources humaines en personnel professionnel demeurent insuffisantes. Dans le même temps, le Secrétariat ne dispose pas de personnel.

22. Le Conseil se souviendra de ses requêtes allant dans le sens du renforcement du Secrétariat de la CUADI et de l'amélioration de la situation financière de cet organe. Entre autres, les décisions prises à cet égard disposent comme suit :

**Décision EX.CL/Dec.579(XVII) de la dix-septième session ordinaire tenue à Kampala (Ouganda)**

**« RENVOIE les propositions concernant les indemnités des membres de l'AUCIL (sic) et autres questions financières, ainsi que les questions**

*d'ordre administratif, en particulier celles concernant la dotation en personnel du Secrétariat, au Comité des Représentants permanents, par l'intermédiaire de ses Sous-comités compétents».*

Décision EX.CL/Dec.720(XXI) de la vingt et unième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie)

*« RECONNAÎT la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'AUCIL (sic) en matière de ressources financières suffisantes et de structures d'appui et DÉCIDE que ces questions doivent être dûment examinées par les sous-comités pertinents du COREP ».*

Décision EX.CL/Dec.777(XXIII) de la vingt-troisième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie)

*« RAPPELLE la Décision EX.CL/Dec.720(XXI) du Conseil exécutif, qui reconnaît la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'AUCIL (sic) en matière de ressources financières suffisantes et de structures d'appui, et qui décide que ces questions soient dûment examinées par les sous-comités pertinents du COREP ».*

*« DÉCIDE que le Sous-comité compétent du COREP devrait envisager un renforcement de cet organe, en élargissant la structure de son Secrétariat, conformément à la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.720(XXI) et en alignant les grades de ces membres à ceux (sic) des secrétariats des autres organes de l'Union africaine».*

23. Pour permettre à la CUADI de remplir son mandat et de travailler de manière efficace, il est urgent de renforcer le Secrétariat afin de promouvoir la mise en œuvre de ses activités.

### **SECTION III - RECOMMANDATIONS DE LA CUADI**

24. Afin d'améliorer son travail et la mise en œuvre de ses activités sur la codification et le développement progressif du Droit international conformément à son Statut, y compris sa coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier avec les Nations Unies, la CUADI exhorte le Conseil exécutif à approuver les recommandations suivantes :

- i) mettre l'accent sur l'importance, d'une part, des études juridiques sur diverses questions qu'elle mène à la demande des organes de décision de l'Union et, d'autre part, de celles initiées par elle-même ;
- ii) rappeler la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Déc.777(XXIII) demandant que le Sous-comité compétent du COREP envisage le renforcement de cet organe, notamment en élargissant la structure de son Secrétariat conformément à la Décision EX.CL/Dec.720(XXI) du Conseil exécutif;

- iii) demander le Sous-comité compétent du COREP à examiner la proposition d'élargissement de la structure du Secrétariat et à faire rapport aux organes de décisions en juin/juillet 2015;
- iv) par le biais de la Commission, demander au Groupe africain à New York et également tous les États membres des Nations Unies de soutenir fermement les demandes successives de l'Assemblée générale des Nations Unies adressées au Secrétaire général à l'effet de fournir au budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 et pour les exercices biennaux subséquents les ressources nécessaires pour assurer, d'une part, la pérennité de l'efficacité et le renforcement du Programme d'assistance, en particulier par l'organisation pour l'Afrique, sur une base régulière, de la session de formation régionale des Nations Unies sur le Droit international ainsi que d'autres sessions de formation similaires des Nations Unies et, d'autre part, la nécessité d'assurer la viabilité de la Médiathèque des Nations Unies, conformément aux résolutions 66/97, 67/91 et 68/110 ;
- v) encourager la CUADI à renforcer, dans les limites des ressources disponibles, ses activités en matière de développement et de codification du Droit international, en mettant un accent particulier sur le Droit de l'Union africaine. À cet égard, des projets de conventions devraient être initiés dans des domaines présentant un intérêt particulier pour l'Union africaine ;
- vi) encourager également les États membres et les autres organes de l'Union à accorder à la CUADI l'appui nécessaire dans la préparation de ses études, en lui fournissant, entre autres, des informations dont elle peut avoir besoin à cette fin sur des questions de Droit international qui présentent un intérêt pour l'Union africaine.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2014

# Activity report of the African Union commission on international law (AUCIL) (May 2013- June 2014)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4559>

*Downloaded from African Union Common Repository*